



Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations



International  
Plant Protection  
Convention

**2024**  
**IPPC**  
**REGIONAL**  
**WORKSHOP**

## 7.6. Normes de produits de la CIPV : aperçu et appel à informations pour les nouvelles normes de produits



## Objectif

Les éléments clés du travail de la **Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)** sont de **protéger l'agriculture**, de **sauvegarder l'environnement et les ressources naturelles** contre les ravageurs envahissants et de faciliter un commerce sûr.

**Les normes de produits** sont essentielles pour atteindre ces objectifs.





Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations



International  
Plant Protection  
Convention

2024  
IPPC  
REGIONAL  
WORKSHOP

## Objectif (suite)

L'objectif des normes de produits est de soutenir l'élaboration d'exigences phytosanitaires à l'importation qui soient techniquement justifiées et facilitent un commerce sûr.

Incluse parmi les programmes clés du programme de développement de la CIPV pour 2020-2030, l'adoption de normes spécifiques à des produits devrait faciliter et accélérer les négociations commerciales et simplifier le commerce sûr des produits végétaux d'ici 2030.



© FAO/ Vyacheslav Oseledko



## Objectif (suite)



Credit: FAO/ Vyacheslav Oseledko

Comme toute autre NIMP, les normes spécifiques aux produits seront fondées sur des méthodes et des preuves scientifiques.

Ils offrent une valeur stratégique, **harmonisant les mesures phytosanitaires**, optimisant l'efficacité des ressources et assurant la cohérence des parties contractantes.

**Aucune obligation supplémentaire** n'est imposée aux pays importateurs par les normes de produits, comme le souligne la NIMP 46 : Normes spécifiques à des produits pour les mesures phytosanitaires.



# Objectif (suite)



- La valeur stratégique et l'objectif des normes de produits inclus :
  - facilitation d'un commerce sûr
  - harmonisation des mesures
  - optimiser l'efficacité de l'utilisation des ressources
  - soutien et assistance aux pays en développement
  - maintenir la pertinence et l'influence de la CIPV
- L'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre de normes de produits ne modifieront PAS les droits souverains et les obligations fondamentales au titre de la CIPV et de l'accord SPS de l'OMC.
- La **réglementation des organismes nuisibles** restera fermement fondée sur **l'analyse du risque phytosanitaire** et soumise à une justification technique.
- Aucune obligation supplémentaire **ne sera imposée** aux pays importateurs



## Objectif (suite)

### **NIMP 46 : Normes spécifiques aux produits pour les mesures phytosanitaires**

- Les normes de produits devraient être prises en compte par les Parties contractantes **lors de l'élaboration des exigences phytosanitaires en matière d'importation.**
- Ces normes **contiennent des listes d'organismes nuisibles et les options correspondantes pour les mesures phytosanitaires.**
- Les **listes d'organismes nuisibles comprennent ceux connus pour être associés au produit spécifié et à l'utilisation prévue.**
- Les **mesures répertoriées** sont celles qui satisfont aux **critères minimaux d'inclusion dans la norme.**
- Les **listes d'organismes nuisibles et les options** de mesures phytosanitaires ne sont pas censées être exhaustives et sont sujettes à révision et à modification.

**Des normes de produits spécifiques seront présentées en annexes à cette norme.**



## Gouvernance



**Commission des mesures phytosanitaires (CMP)**



**Comité des normes de la CIPV (CN)**



**Groupe technique de la CIPV sur les normes de produits (TPCS)**

(Créé par la CMP-14 (2019))



## Chronologie

### 2020

- Le CPM a été annulé à cause du Covid-19.

### 2021

- La **CMP-15** a adopté le **Cadre stratégique de la CIPV (SF) 2020-2030**
- **Les normes relatives aux produits** sont l'un des huit points du programme de développement du Cadre stratégique de la CIPV 2020-2030.
- Le **thème Mouvement international des fruits de la mangue (*Mangifera indica*)** a été soumis dans le cadre de l'appel à thèmes 2021 de la CIPV.
- Le CN a approuvé le texte final de la **spécification TP 06 pour le TPCS**



# 2022 >>>>>>>>



SCAN ME

**Février** : Le secrétariat de la CIPV a organisé un webinar sur les normes de produits

**Avril** : **La CMP-16 a adopté la NIMP 46 (Normes spécifiques aux produits pour les mesures phytosanitaires))**

- **Des normes spécifiques aux produits seront produites sous forme d'annexes à la NIMP 46.**
- **La CPM-16 a ajouté le sujet des mangues à la Liste des sujets pour les normes IPPC (LOT), avec priorité 1.**

**Mai**: Le Comité des normes (SC) a approuvé le projet de spécification sur le mouvement international des mangues (*Mangifera indica*) pour la période de consultation. Actuellement, seul ce sujet figure dans le programme de travail du TPCS..

- Les membres du TPCS ont été sélectionnés par le SC
- La **première réunion virtuelle du TPCS** s'est tenue le 31 mai 2022 (lien vers la page [web du TPCS](#))



SCAN ME



# 2023

## Composition du Groupe technique de la CIPV sur les normes de produits (TPCS)

■ End of current term

Ms Lihong ZHU (New Zealand)	2027
Mr Donam KIM (Republic of Korea)	2027
Mr Alfayo OMBUYA (Kenya)	2027
Mr Hideki TANIGUCHI (Japan)	2027
Mr Moshe VAKNIN (Israel)	2027
Ms Sun Shuangyan (China)	2027
Mr Martin Damus (Canada)	2027
Mr Tiago Rodrigo Lohmann (Brazil)	2027
Mr Douglas Kerruish (Australia)	2027
Ms Adriana Ceriani Camdessus (Argentina)	2027
Mr Eyad MOHAMED (Syria)- Assistant Steward	
Ms Mariangela CIAMPITTI (Italy)-Assistant Steward	
Ms Joanne WILSON (New Zealand) -Steward	



Janvier 2023 – Tokyo, Japon  
Première réunion en présentiel du TPCS



## Liste des thèmes pour les normes cipv :

- 8 thèmes au programme de travail du TPCS (au 22 avril 2024)
  - Mouvement international du fruit de *Mangifera indica* (2021-011), priorité 1 (2024 : approuvé pour une deuxième consultation)
  - Mouvement international de graines de *Phaseolus vulgaris* (2023-008), priorité 1
  - Mouvement international de taro frais (*Colocasia esculenta*) destiné à la consommation (2023-023), priorité 1
  - Mouvement international de bananes fraîches (*Musa paradisiaca*) (2023-028), priorité 1
  - Mouvement international des agrumes (2023-019), priorité 1
  - Mouvement international des fruits *Vitus vinifera* (2023-018), priorité 2
  - Mouvement international des fruits de *Malus domestica* destinés à la consommation (2023-024), priorité 2
  - Mouvement international des oranges fraîches (*Citrus sinensis*) (2023-027), priorité 2
- Sept thèmes ajoutés au programme de travail du TPCS à la suite de l'appel à thèmes de la CIPV 2023 et de la CMP-18



Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations



International  
Plant Protection  
Convention

2024  
IPPC  
REGIONAL  
WORKSHOP

# Appel à matériel d'information

## Et après?

Appel à matériel d'information pour :



- Mouvement international de graines de *Phaseolus vulgaris* (2023-008), priorité 1
- Mouvement international de taro frais (*Colocasia esculenta*) destiné à la consommation (2023-023), priorité 1
- Mouvement international de bananes fraîches (*Musa paradisiaca*) (2023-028), priorité 1
- Mouvement international des agrumes (2023-019), priorité 1

<https://www.ippc.int/en/calls/>

Juillet au 10 septembre 2024

\* Formulaire de soumission de documents d'information pour les normes de produits (approuvé par le Comité des normes en mai 2022 et 2024)



## Prochaines étapes - 2025

- 1 | Webinaire sur les normes de produits de l CIPV (1er trimestre)
- 2 | Premier projet de norme de produit provisoire présenté pour adoption : la première norme spécifique à un produit au titre de la NIMP 46 : projet d'annexe **Mouvement international des mangues (*Mangifera indica*)** à la NIMP 46 (Normes spécifiques à des produits pour les mesures phytosanitaires)
- 3 | Deuxième projet provisoire de norme de produits présenté pour la première consultation :  
Dans l'attente de l'appel à matériel d'information et des réunions du TPCS.



Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations



International  
Plant Protection  
Convention

# 2024 IPPC REGIONAL WORKSHOP

# MERCI

**IPPC Secretariat**

Food and Agriculture Organization  
of the United Nations (FAO)

[ippc@fao.org](mailto:ippc@fao.org) | [www.ippc.int](http://www.ippc.int)